

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 22 mai 2025

N°2025- 20 : Séance du Conseil d'administration du jeudi 22 mai 2025

Service : Finances et commande publique

Référence : C.L.D.

**Objet : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024
– BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

Le jeudi vingt-deux mai de l'an deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Couëron, légalement convoqué le douze mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle Condorcet sous la présidence de Mme Geneviève Haméon, Vice-présidente. Le nombre de membres en exercice est de : 17 – quorum : 9.

Présents :

Mmes HAMEON, FOUBERT, CORMERAIS, GUERIN, LE BERRE, LECHEVALLIER, RADIGOIS, RAUHUT-AUVINET.

MM. EVANO, RECULEAU, SANZ.

Absente excusée ayant donné procuration écrite :

Mme DENIAUD à M. SANZ

Absents excusés :

Mmes GRELAUD, GIRET, BEN BELLAL

MM. ANDRIEUX, JOYEUX

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de membres effectivement présents : 11

Formant la majorité des membres en exercice.

Rapporteur : Mme Geneviève Haméon, Vice-présidente du CCAS

EXPOSÉ

Après examen du compte de gestion 2024 du comptable du CCAS et du compte administratif de l'ordonnateur pour le budget principal du CCAS, il est possible de constater les résultats de clôture définitifs suivants :

En section de fonctionnement : 2 062,68 €

En section d'investissement : 225 674,22 €

Par ailleurs, il n'y a pas de restes à réaliser à constater sur l'exercice 2024 en dépenses d'investissement.

Ces résultats ont été repris, pour les mêmes montants, de manière anticipée dès l'approbation du budget primitif en date du 6 mars dernier.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 22 mai 2025

PROPOSITION

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu le compte de gestion 2024 du budget principal du CCAS présenté par le comptable et approuvé par le Conseil d'Administration ;

Vu le compte administratif 2024 du budget principal du CCAS présenté par l'ordonnateur, et approuvé par le Conseil d'Administration ;

Il est proposé :

- d'affecter définitivement les excédents en totalité aux comptes suivants :

En fonctionnement : 002 Excédent de fonctionnement reporté : 2 062,68 €

En investissement : 001 Excédent d'investissement reporté : 225 674,22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Pour expédition conforme
Fait à Couëron, le 22 mai 2025

Pour Carole Grelaud
Maire et Présidente du CCAS
La Vice-présidente
Geneviève Haméon



La Présidente du CCAS

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville du

au

et transmise en préfecture le

- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.